****

**Annexe n°3**

**Installations électriques au domicile de l’agent**

**La norme applicable : norme NF C 15-100**

Tout logement doit répondre à cette norme et doit donc être équipé d’un compteur électrique, d’un disjoncteur général, d’un tableau électrique, de dispositifs différentiels à haute sensibilité (30 mA), de fusibles et de conduits.

**Préconisation générale vis-à-vis de la sécurité électrique**

Installer son poste de travail à plus de 90 cm d’un point d’eau.

**Préconisations pour les branchements et l’utilisation de prises de courant**

Les équipements électriques utilisés dans le cadre du télétravail doivent être branchés sur une prise reliée à la terre.

**Les triplettes** :

Elles sont utilisées pour brancher plusieurs appareils et ainsi pallier le manque de prises ; mais peuvent provoquer une surcharge de courant sur le circuit ou la prise de courant. Il convient donc que la puissance utilisée respecte strictement celle préconisée et inscrite sur la triplette.

**L’adaptateur** :

Il est en général utilisé pour brancher une prise ronde généralement équipée d’une terre dont les broches de raccordement sont d’un diamètre supérieur à celui de la prise deux pôles dépourvue de terre. Ce matériel peut provoquer un arc électrique et est interdit dans le cadre du télétravail.

**Les multiprises :**

Rappelons que les multiprises ne doivent pas être branchées les unes sur les autres. Seule une multiprise peut être utilisée dans un même groupement de branchements.

Tout fil à nu ou prise de courant abimée constituent des éléments sous tension accessibles et présentent donc des risques importants d’électrocution. L’espace de télétravail ne doit comporter aucun de ces éléments.

**De manière générale, il est conseillé à tous les télétravailleurs de respecter les règles élémentaires de sécurité électrique.**

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, atteste que l’installation électrique à mon domicile est conforme aux exigences de sécurité élémentaires ci-dessus définies.

Signature (lu et approuvé)